

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

Le onze octobre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain MONTANGON, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

- messieurs : MONTANGON – JEANNET - BENARD – FAVRE - VILLAIN – FERRE – BILLARD.
- mesdames : GRES – BESSAGUET – LENOIR.

Etait excusés :

- Madame DUTRETEAU pouvoir à Monsieur FAVRE
- Madame LALANDE pouvoir à madame BESSAGUET
- Madame MERLIN CONCHIN pouvoir à madame LENOIR
- Monsieur HERNANDEZ pouvoir à monsieur FERRE
- Madame RODRIGUEZ pouvoir à monsieur JEANNET

### **Approbation du Compte-rendu de la séance du 05 juillet 2018**

Le conseil, après lecture approuve, à l'unanimité des présents le compte rendu.

Pour : 15 Abstentions : 0 Contre : 0

### **N° 2018/46 Déclassement de la voie communale N°3 d'une partie de la Passerelle**

Le groupe PITCH PROMOTION présente au Conseil Municipal et l'informe que dans le cadre du projet du pôle logistique sur la zone d'activité de la Marquette, il est envisagé d'entamer une procédure de déclassement de la voie communale n°3 et d'une partie de la rue de la Passerelle.

Selon l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable **sauf lorsque l'opération engagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie**. L'enquête rendue nécessaire en vertu de l'alinéa précédent se déroule selon les modalités prévues aux articles R.141-4 à R.141-10.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver ce projet de déclassement de voie communale n°3
- de prescrire l'enquête publique règlementaire
- d'autoriser le Maire à faire appel à un commissaire enquêteur
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure

Le lancement et le détail de la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du Maire.

De la mise à jour du tableau

Pour : 14 voix,

Contre : 0 voix,

Abstention : 0 voix.

### **N° 2018/47 Déclassement du chemin rural N°15 Déclassement des Grands Plasses**

Le groupe PITCH PROMOTION présente au Conseil Municipal et l'informe que dans le cadre du projet du pôle logistique sur la Zone d'activité de la Marquette, il est envisagé d'entamer une procédure de déclassement du Chemin Rural n°15 et déclassement des Grands Plasses.

Selon l'article L.161-1 du Code de la voirie routière, les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune. Ils sont affectés à la circulation publique et soumis aux dispositions du chapitre 1er du titre II du Code Rural et pêche maritime. Les chemins ruraux, bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, n'en sont pas moins affectés à l'usage du public et ouverts à la circulation publique. L'aliénation d'un chemin rural ne peut dès lors intervenir que lorsqu'il a cessé d'être affecté à l'usage public, après enquête publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver ce projet de déclassement du Chemin rural n°15 - Des Grandes Plasses
- de prescrire l'enquête publique règlementaire
- d'autoriser le Maire à faire appel à un commissaire enquêteur
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure

Le lancement et le détail de la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du Maire.  
De la mise à jour du tableau

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

#### **N° 2018/48 Travaux aire de jeux**

Monsieur FAVRE Didier présente le dossier technique de la mise en œuvre des travaux de réalisation d'un sol amortissant sous les jeux de l'école. Les premières études concernant la pose d'un sol caoutchouc/résine donnaient des prix très élevés, en conséquence le choix proposé est celui d'un gazon artificiel avec sous-couche adaptée qui assure une sécurité correspondant à la hauteur de chute de ces jeux. La meilleure proposition est donc celle de l'entreprise VERÉBO pour un montant de 7673,48 € TTC, dont 1 278,91 € de TVA.

Pour : 14 voix,

Contre : 0 voix,

Abstention : 0 voix.

M. Didier FAVRE ne prend pas part au vote

#### **N° 2018/49 Décisions Modificatives**

Monsieur le Maire présent les différentes factures qui devront être honorées durant la fin de cet exercice comptable et propose pour cela les décisions modificatives suivantes :

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°4 (Crédit supplémentaire)**

Description : RÉSERVES BUDGÉTAIRES - SECTION INVESTISSEMENT

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT	COMMENTAIRES
D F 022 022		33 900,00 €	022- DÉPENSES IMPRÉVUES - FONCTIONNEMENT
D F 023 023 (ordre)	33 900,00 €		
D I 20 202 10009		5 200,00 €	FOOTBALL - 10009 - AMENAGEMENT FONCIER
D I 20 2051 10004	4 700,00 €		ATELIERS - 10004 - ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES
D I 21 2113 10005		2 460,00 €	TENNIS - 10005 - SPORT
D I 21 21312 10006		6 900,00 €	ÉCOLE - 10006 - ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES
D I 21 21318 10008	41 160,00 €		ATELIERS - 10008 - TRAVAUX ÉGLISE CIMETIERE
D I 21 2152 1000007		5 000,00 €	GUEYNARD - 1000007 - AMÉNAGEMENT BOURG
D I 21 2152 10003	7 600,00 €		10003 - VOIRIE
R I 021 021 OPFI (ordre)	33 900,00 €		021 - VIREMENT SECTION EXPLOITATION - RECETTES

DÉTAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
		Dépenses :	Ouvertures
	Réductions	19 560,00 €	33 900,00 €
Recettes	Ouvertures	33 900,00 €	
	Réductions		
Équilibre	Ouv. - Réd.		

#### ÉQUILIBRE

SOLDE OUVERTURES	53 460,00 €
SOLDE RÉDUCTIONS	53 460,00 €
Ouv. - Réd.	

Pour : 15 voix,  
Contre : 0 voix,  
Abstention : 0 voix.

#### **N° 2018/50 Création d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe - avancement de grade et N°2018/51 Modification au tableau des effectifs**

Considérant l'ancienneté dans son grade actuel et les compétences acquises par Mme DE FREITAS Virginie, prenant en compte sa demande, il est proposé au conseil de faire la demande d'un avancement de grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe pour cet agent qui donne toute satisfaction. En conséquence, il est nécessaire de mettre à jour la création et la suppression au tableau des effectifs de la commune, lorsqu'elle sera nommée et de supprimer son ancien poste.

Pour : 15 voix,  
Contre : 0 voix,  
Abstention : 0 voix.

#### **N° 2018/52 Adhésion au SDEEG**

Le SDEEG réalisant pour la commune de nombreuses prestations, il est maintenant nécessaire d'adhérer à cette structure en versant une cotisation annuelle d'adhésion générale pour un montant de 50€

Pour : 14 voix,  
Contre : 1 voix,  
Abstention : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h h 40.  
Fait et délibéré en Mairie, le 12/10/ 2018.

<b>A. MONTANGON</b> Le Maire,	<b>M. JEANNET</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint,	<b>Mme RODRIGUEZ</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint,	<b>M. FAVRE</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint,
<b>MME GRES</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint,	<b>M. FERRE</b> Conseiller délégué,	<b>M. BENARD</b> Conseiller délégué,	<b>MME MERLIN- CONCHIN</b> Conseillère Municipale,
<b>MME DUTRETEAU</b> Conseillère Municipale,	<b>MME LALANDE</b> Conseillère Municipale,	<b>M. HERNANDEZ</b> Conseiller Municipal,	<b>M. VILLAIN</b> Conseiller Municipal,
<b>MME BESSAGUET</b> Conseillère Municipale,	<b>M. BILLARD</b> Conseiller Municipal,	<b>MME LENOIR</b> Conseillère Municipale,	